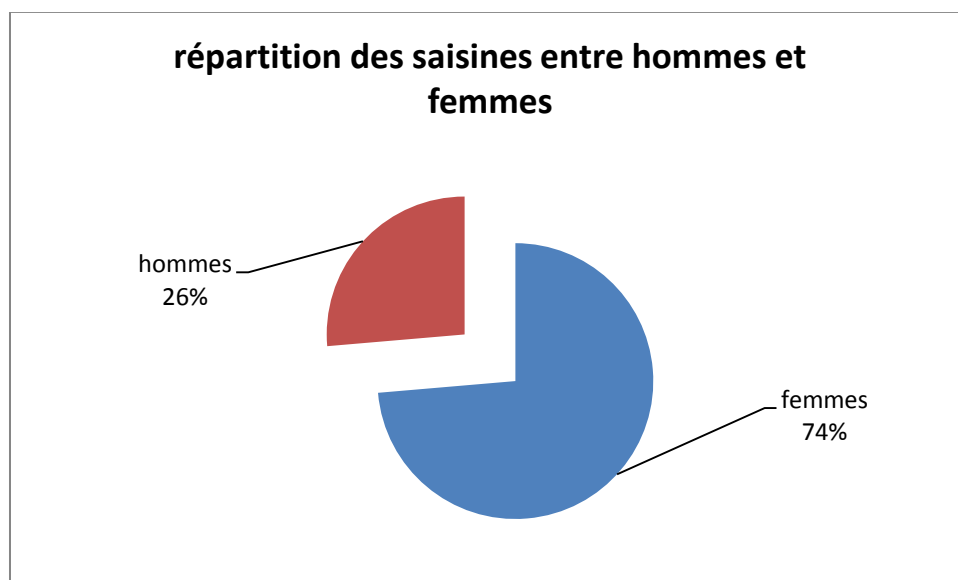


## **BILAN 2016 DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES**

### Répartition des saisines de la commission par catégorie en 2016 :

Les catégories A ont représenté 22% des dossiers, la catégorie C, 30% et la catégorie B, 47%.

### Répartition par sexe :

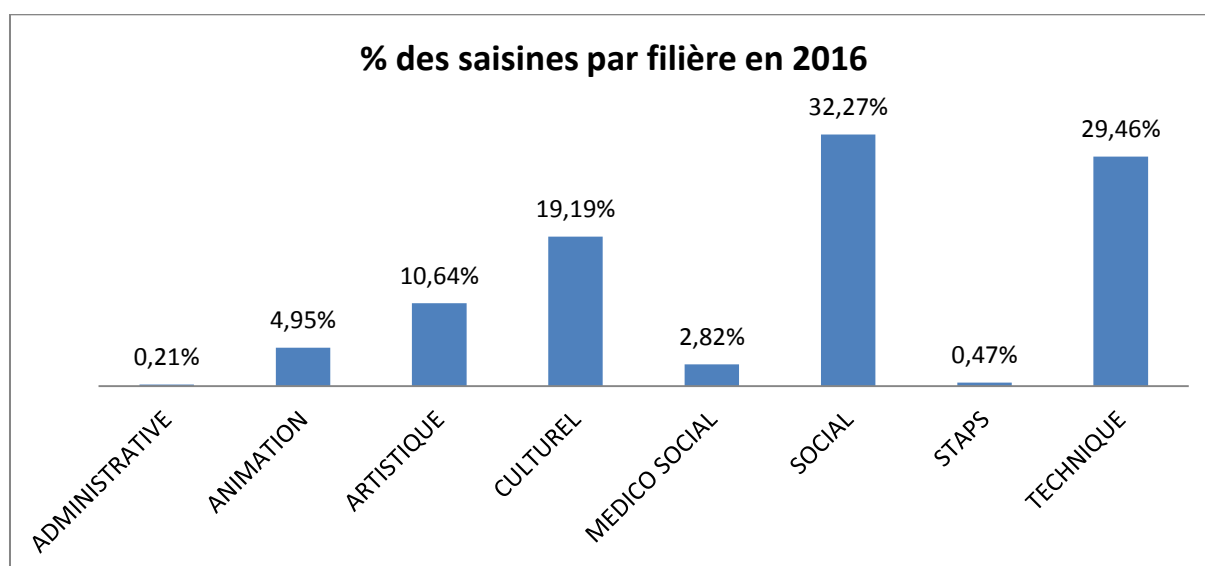


Les femmes sont très majoritaires dans les filières sociale 93% et médico-sociale 89%, culturelle (76%), animation (71%) et artistique 63%.

En revanche, elles sont très minoritaires dans la filière sportive 22%.

Il est à noter que si la filière technique reste majoritairement à tendance masculine, l'écart entre hommes et femmes se resserre (44% de femmes).

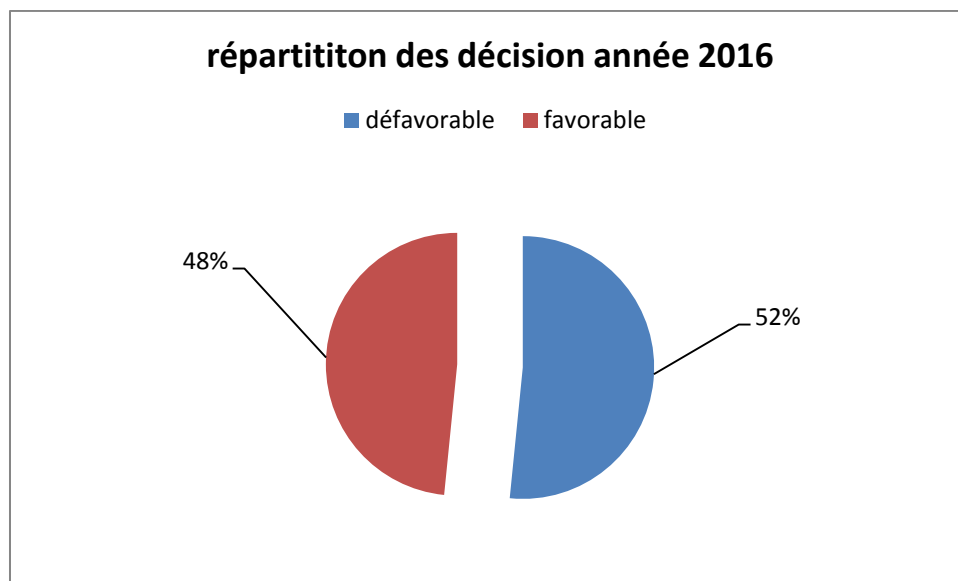
### Répartition par filière



La répartition est définie au regard de l'année civile, elle montre donc la répartition de la charge de travail selon les filières au cours de la dite année, mais ne permet pas d'avoir de lisibilité sur l'importance des saisines par concours, notamment quand ces derniers sont organisés sur deux années.

La répartition des saisines reste très dépendante de la programmation des concours. Il est cependant constaté, que les candidats la saisissent de plus en plus bien en amont des épreuves, ce qui permet à la commission de mieux planifier l'étude des dossiers, et de permettre à tous les candidats d'avoir une décision avant les épreuves écrites.

### Décisions rendues :



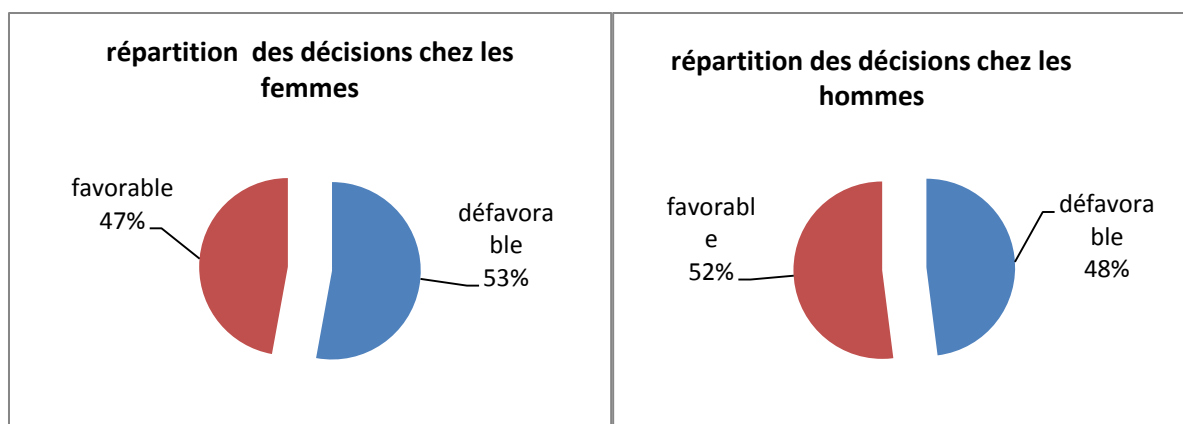
Ces pourcentages recouvrent des disparités selon que l'on s'intéresse aux filières, grades ou catégories.

Les filières artistique, médico-sociale, animation et sport sont celles où les décisions favorables sont majoritaires, à l'inverse des filières technique, sociale et culturelle, (toutes catégories et grades confondus).

Si l'on regarde les résultats par catégorie : ce sont les catégories C qui obtiennent le plus d'avis favorables, mais au sein de la catégorie A, certains grades ont néanmoins des scores d'avis favorables importants : les professeurs enseignement artistique (58% d'avis favorables) et les puéricultrices cadres de santé (94% d'avis favorables), pour la catégorie B il faut noter le grade de technicien territorial (54% d'avis favorables) alors même que la filière technique à majoritairement des avis défavorables.

### Répartition des décisions hommes- femmes

Bien que les femmes soient majoritaires dans les saisines de la commission, cela n'a pas d'influence sur la répartition entre type de décision. L'écart entre les décisions favorables et défavorable est à peu près constant chez les deux profils.



### Délais de traitement 2016

Le **délai moyen** de traitement des dossiers (comportant diplômes français et étrangers confondus) a été d'environ 59 jours entre la date d'arrivée du dossier et la date de passage en commission (écart minimal 1 jour, maximal 325). Il faut en effet tenir compte des délais induits par les demandes de pièces (le délai d'instruction ne reprend qu'à leur réception), mais aussi des demandes de délais demandés par les candidats eux-mêmes, voir les recours gracieux et quelquefois également des impondérables qui rendent difficiles l'analyse d'un dossier (ex : décès d'un expert du sujet). Ce délai correspond à une moyenne de trois mois (jours ouvrés). L'écart d'un jour, correspond aux dossiers arrivés la veille de la commission, et pour lesquels, le seul diplôme permet l'accès au concours, il ne nécessite donc pas la prise en compte de l'expérience professionnelle.

### Décisions rendues et épreuves du concours

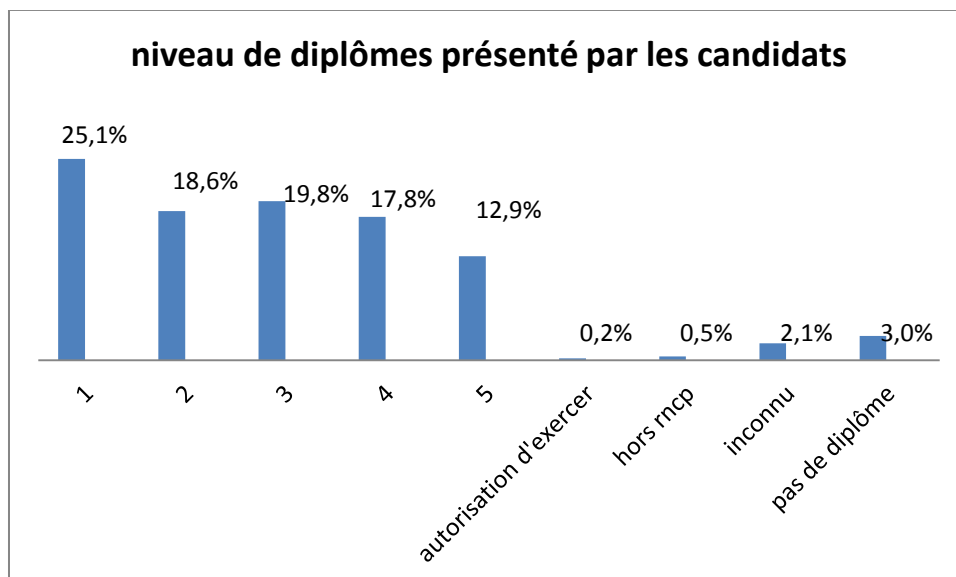
A une très forte majorité, les candidats ont obtenu une décision avant les épreuves écrites de leur concours.

Pour le **concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**, la quasi-totalité des candidats ont pu obtenir une décision **avant** les épreuves, contrairement à ce qui a été mentionné dans un rapport de jury de concours. Seuls **3** candidats n'ont pas obtenu de réponse, ayant saisi la commission **à moins d'une semaine** des dites épreuves.

Nom du concours	Dossiers traités	non	Date d'arrivée avant les épreuves	Date des épreuves
Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	7		=< 15 jours	19/01/2016
Educateurs sportifs	4		=< 15 jours	21/01/2016
Educateurs de jeunes enfants	3		=<30 jours	4/02/2016
techniciens	0			14/04/2016
Puéricultrices cadres de santé	0			7/04/2016
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3		=<8 jours	24/05/2016
Cadres de santé infirmiers	0			26/05/2016
Assistants socio éducatifs	1		=<15 jours	6/10/2016
Auxiliaires de soins	1		=<5 jours	13/10/2016
ATSEM	21		=<33 jours	19/10/2016

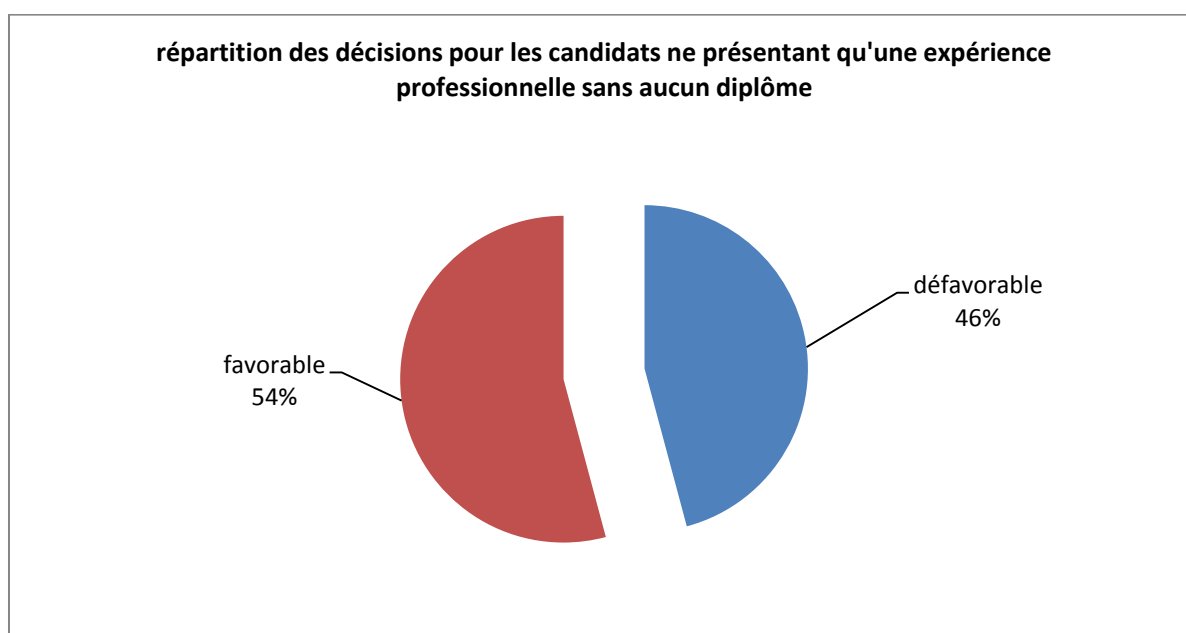
Les candidats n'ayant pas obtenu de réponse avant les épreuves du concours représentent environ 2% de la masse totale des demandes en 2016, et cette absence de réponse est consécutive à une saisie très tardive du secrétariat de la commission à moins d'un mois des épreuves du concours.

### Niveau de diplômes des candidats



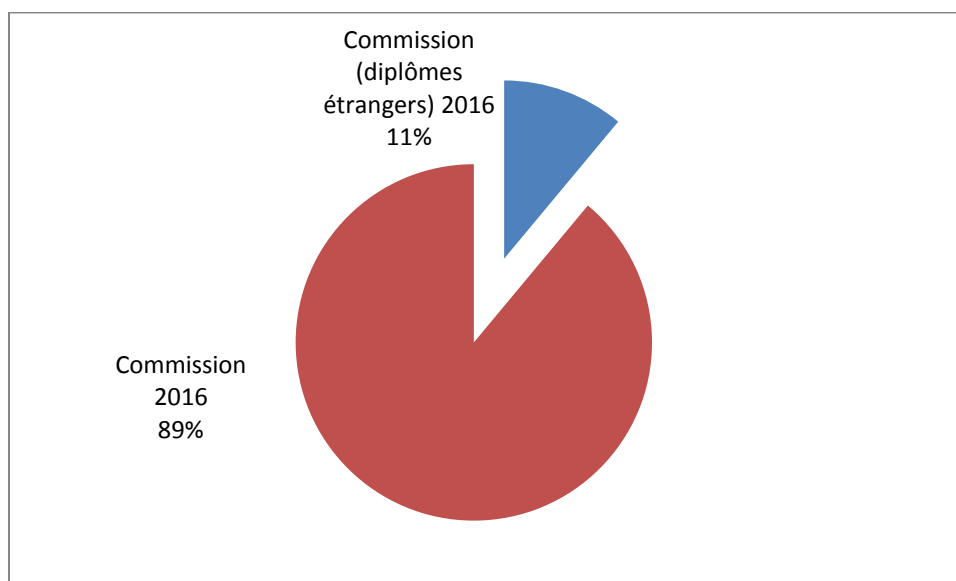
Un peu plus de 3% des candidats ne présentent aucun diplôme, ou des diplômes « d'établissement » qui n'ont pas de niveau national. Dans ces hypothèses c'est la seule expérience professionnelle qui peut ou ne pas inciter à donner un avis favorable.

Cependant, et comme le montre le schéma ci-dessous, la prise en compte de l'expérience dans ces hypothèses permet à plus de la moitié des candidats sans diplôme de pouvoir cependant se présenter aux épreuves du concours

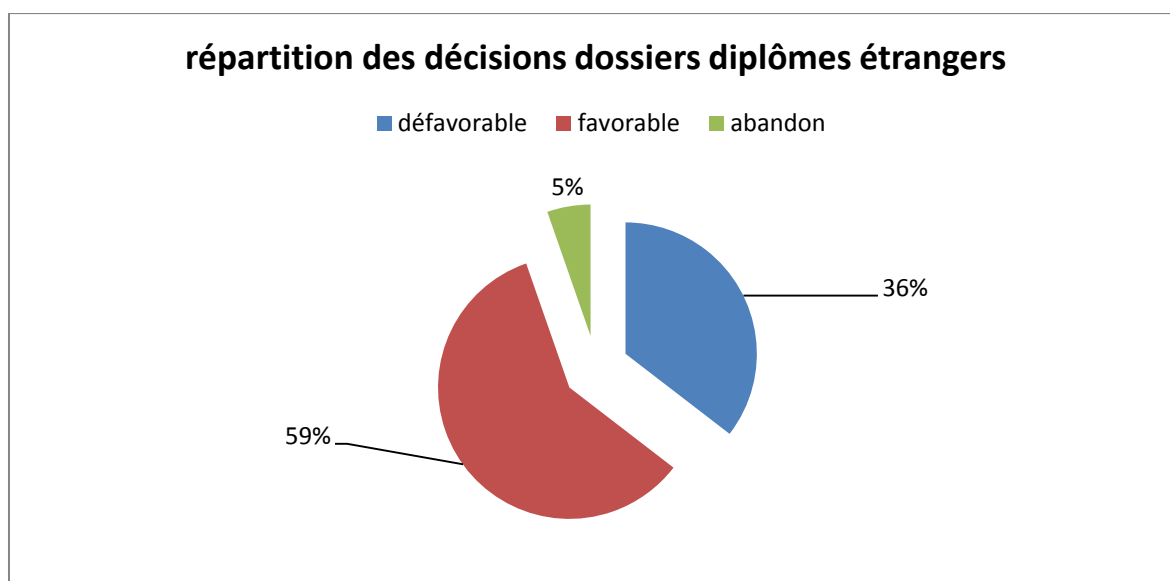


## Focus sur les dossiers comportant des diplômes étrangers

### Répartition entre dossiers diplômes étrangers et diplômes français



Les diplômes étrangers représentent 11% du total des saisines au titre de l'année 2016

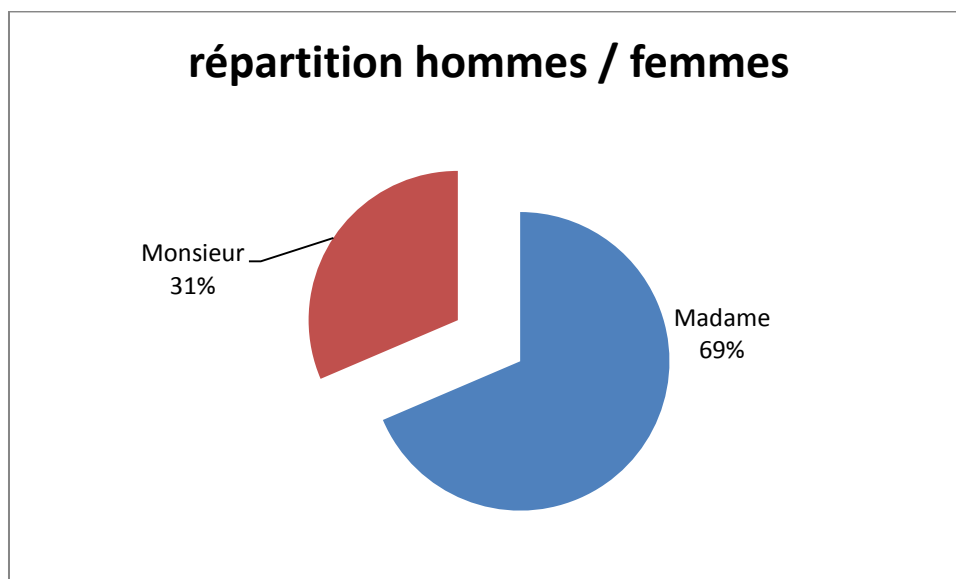


Les dossiers comportant des diplômes étrangers ont obtenu au titre de l'année 2016 majoritairement des décisions favorables contrastant de ce fait avec le résultat global de l'année tous dossiers confondus. Ceci est dû pour partie à la filière artistique qui représente 43% des saisines à ce titre, et qui concentre à elle seule environ 29% des avis favorables.

### Délais de traitement

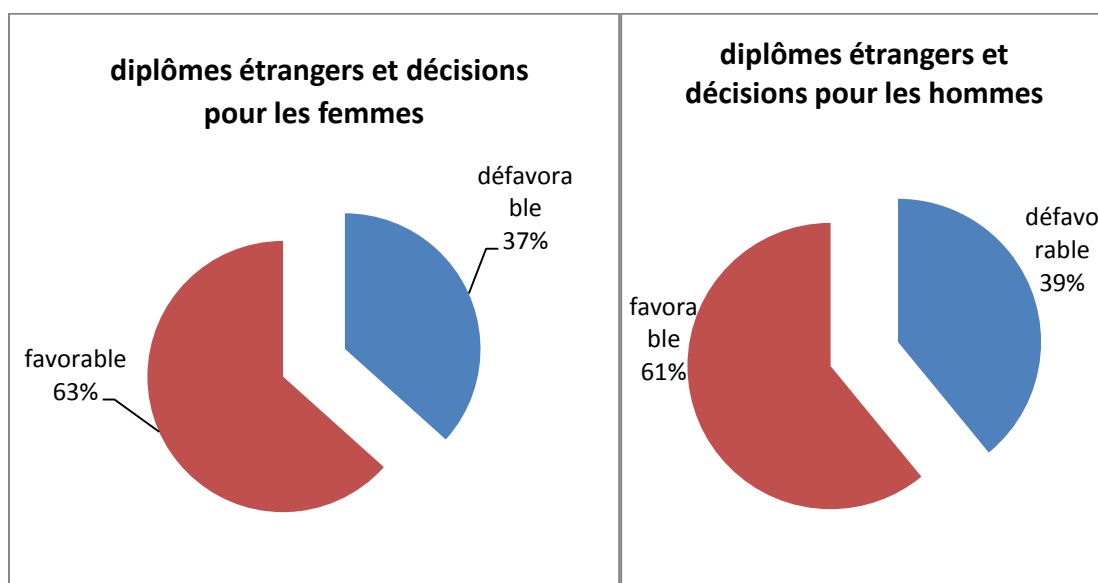
Le traitement moyen des dossiers comportant des diplômes étrangers est **de 75 jours**. En effet il faut ajouter le délai de traitement supplémentaire dû à la saisine du CIEP, pour avis sur les diplômes étrangers (contenus et niveau). Cela explique pourquoi il est vivement conseillé pour les candidats présentant un tel diplôme de nous saisir dès que possible, et hors période d'inscription au concours.

### Répartition hommes / femmes :



La saisine des femmes reste majoritaire.

### **Répartition des décisions hommes/ femmes**



Les résultats sur les types de décision sont similaires : le sexe des candidats n'interfère pas sur les typologies de décisions.